

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL



Collège SAINTE-MARIE
ORNANS

- 11–14 ans constitue l'âge d'or des apprentissages moteurs et techniques. Cette période capitale pour le devenir de chaque joueuse et joueur est appelée « préformation ».

- Cette préformation nécessite une quantité d'entraînement et une qualité de prestation, dans une période délicate pour les jeunes joueurs (Puberté, préadolescence).

Nos clubs, malgré tout l'investissement consenti et les efforts réalisés ne peuvent pas toujours offrir cette quantité (3 séances par semaine) et cette qualité (absences de joueurs, blessures, formation des éducateurs, objectifs sportifs et moyens fixés par le club).

- De façon à placer nos « 11-14 ans » dans les meilleures dispositions d'apprentissage, un partenariat a été réalisé entre le collège Sainte-Marie, la Ligue de Franche-comté de Football, la Municipalité d'Ornans et le club de l'A.S.O.

Depuis la rentrée 2010-2011, le Collège Sainte-Marie d'Ornans, accepte de mettre en place une Section sportive Scolaire Football de la 6^{ème} à la 3^{ème} et propose,

- **deux séances/semaine en complément de celle réalisée en club,**
- **dans le temps scolaire sans pour autant empiéter sur les autres enseignements obligatoires et optionnels.**

M. OUDET membre de l'équipe éducative et professeur d'E.P.S au collège sera le responsable pédagogique et assurera la liaison scolarité-développement sportif de chaque élève.

Il sera également le responsable technique de la section sportive en lien avec le club support de l'A.S.O et les éducateurs sportifs intervenants sur le temps scolaire.

Pour le jeune garçon ou la jeune fille, la Section Football c'est :

- Sur le plan scolaire :

- La pratique bien conduite d'activité physique et sportive ne contrarie pas mais favorise la réussite scolaire quand elle se situe dans un environnement affectif, sécurisant, équilibrateur (famille, professeurs, éducateurs formés, copains, club)
- Les chances de réussite scolaire augmentent et les choix d'orientation pourront se diversifier (Section Sportive lycée, option BAC, orientation professionnelle future via les UFR STAPS, les brevets fédéraux...)

- Sur le plan social :

- La classe football représente un outil supplémentaire d'intégration au niveau civique et éducatif : respect de soi, de son corps, des autres, des droits et des devoirs, de contrats, de règles et de matériel.

- Sur le plan sportif :

- L'élève sera placé dans un dispositif d'excellence sportive, dans le respect de son développement moteur, physique, mental et surtout scolaire. Tout manquement scolaire constaté entraînera de la part de l'équipe éducative, des Sans rupture avec ses rythmes d'apprentissage scolaire. Grâce au souci qualitatif et quantitatif permanent des entraînements, celui-ci évoluera à son rythme jusqu'au meilleur de son potentiel.

Les devoirs des élèves de la section football :

- s'efforcer d'améliorer constamment son niveau scolaire et sportif
- montrer un esprit et un comportement exemplaire
- suivre régulièrement les séances d'entraînement
- être licencié à l'association sportive du collège
- être licencié *dans la mesure du possible* au club support de l'A.S.O
- respecter le contrat de travail, le contrat sportif et le code moral fixé par le responsable pédagogique du collège.

« IL S'AGIT D'UN PARTENARIAT EDUCATIF FORT »

LA SECTION FOOTBALL DU COLLEGE SAINTE-MARIE

Le joueur ayant réussi les tests d'entrée du **Mercredi 13 Juin 2018**, intègrera la section football dès la rentrée 2018-2019.

L'organisation :

- **2 séances par semaine sur le temps scolaire en fin d'après-midi.**
 - une le lundi de 15h20 à 16h45h
 - la deuxième le jeudi de 15h20 à 16h45h

Pendant le cycle hivernal, les élèves pratiqueront le FUTSAL au gymnase municipal d'ORNANS ALBERT BARBIER.

- **Les séances se dérouleront au stade du Lonège sur le terrain synthétique.**

- **Le responsable pédagogique :**

M. OUDET (Professeur d'E.P.S du collège Sainte-Marie)

- **Les responsables techniques :**

M. OUDET Responsable technique de la section sportive.

M. MEIER Max (Educateur Fédéral)

M. OUDET Professeur d'E.P.S, Educateur Fédéral I1, I2, AS, en cours de validation du B.M.F. (Brevet de Moniteur de Football)

La commission de recrutement diffuse la liste des candidats admis à la section scolaire football par voie d'affichage au collège Sainte-Marie en Juin 2018.

FEUILLE D'INSCRIPTION DEFINITIVE SECTION SPORTIVE FOOTBALL COLLEGE SAINTE-MARIE ORNANS

Je soussigné, Père – Mère – Tuteur de l'élève....., souhaite inscrire mon fils ou ma fille à la Section Sportive Football du collège de Sainte-Marie pour l'année scolaire 2018-2019.

Fiche Elève

NOM :

Prénom :

Né (e) le : à

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone Fixe : Portable :

Club support :

A le

Signature des responsables légaux de l'élève

Dès la rentrée 2018, tous les élèves nouvellement inscrits en section sportive football, devront fournir **un certificat médical datant de moins de 3 mois de non contre-indications à la pratique du Football**. Chaque élève devra se soumettre à un test d'effort réalisé par un médecin titulaire du C.E.C de médecine du sport.

A Tarcenay : M. MILLET Alain 03.81.86.77.05

De plus, **tous les élèves désirant participer aux rassemblements des sections sportives**, devront adhérer à l'association sportive scolaire de l'établissement **Sainte-Marie**.

Chaque élève ayant réussi les tests sportifs de la section sportive, devra rapporter au mois de septembre dans une enveloppe précisant son nom, prénom, classe :

- un chèque de 20€ à l'ordre de l'A.S de Sainte-Marie,
- une autorisation parentale

Informations importantes :

- La demande de licence de Football saison 2018-2019 se fait directement par le demandeur via le secrétaire du club support: M.GALLY BERNARD 06.77.92.57.17

Reprise des entraînements Section Sportive Football, septembre 2018.

Signatures des parents :

Signature de l'élève :